



## Regroupement familiale pour une marié agé de 30 ans

Par **adam2000ad**, le 10/07/2011 à 11:17

Bonjour,

Voila j'aimerais savoir comment ou es qu'il y a possibilité de regroupement familiale:

D'une maman née Algérienne divorcé et elle la laisser sa file en Algérie et puis partie en France elle c'est remarié depuis elle la nationalité française, mais a l'époque la maman elle pouvais pas prendre sa file a cette époque la a cause du père de la file qui refusé de signiez l'accord parental du voyage a l'étranger ... alors depuis la file a 30 ans et marier avec un enfant de 18 mois es qu'il y a possibilité qu'elle peut entamé une procédure pour acquérir la nationalité française ou un titre de séjour pour venir en France.?

Merci d'avance pour votre aide

Salutation

Par **amajuris**, le 10/07/2011 à 13:46

bjr,

le regroupement familial concerne en principe ses enfants mineurs.

je suppose que votre demande concerne le mari et l'enfant.

cdt

Par **mimi493**, le **10/07/2011** à **13:58**

La fille vit en Algérie, donc elle ne peut avoir la nationalité française.  
Pour qu'elle puisse venir en France, il faudra prouver qu'elle n'a plus aucune famille en Algérie

Par **amajuris**, le **10/07/2011** à **15:48**

apparemment la fille vit en algérie, est mariée et a un enfant.

Par **mimi493**, le **10/07/2011** à **16:00**

Oui, mais bon, elle pourrait être divorcée maintenant

Par **adam2000ad**, le **10/07/2011** à **20:53**

Bonjour,

tous d'abord merci pour vos réponse; pour la file elle est toujours marié et elle a de la famille en Algérie grand parent justement elle a vécu et grandis chez eux depuis le départ de sa mère en France ...

Alors d'après se que je voie il y pas de solution, même pour y aller vivre et s'installait a titre de séjours ..

Par **MIMIKA**, le **18/07/2011** à **13:58**

bonjour

je vien de voir votre site j'ai tellement besoin d'aide est votre point de vue  
voila je suis marier a un algerien rsident en france cela fais 2 ans kon a déposé le dossier  
aupré de loffi du havre prefectur de rouen et la on vien de recevoir un refus accause  
d'incoformité de logement sachant sue mon époux a 2 enfant dans la précédante union donc  
la prefecure demande de changé de logment ils exsige un F3 et la mon époux a trouvé un et il  
fai un recours le 7 juillet jai peur davoit encor un autre refus svp dites moi votre avis suelle est  
ma chance davoit un ok sachant k mon époux il travail aussi a changé d'apartemnt selon leur  
exsistence  
merci